Juillet 1789

FRATRICIDE SACRILÈGE.

Case
FRC
4017

1989.

M+W 6928

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

FRATRICIDE

SACRILÈGE.

LE Roi qui, en examinant dans son enfance les titres distinctifs de ses prédécesseurs, disoit, qu'il n'y remarquoit pas celui de LOUIS LE SÉVÈRE; est lui-même si bon, que nous eussions certainement été le Peuple le plus heureux du monde entier; si l'on ne lui eût donné pour Épouse une Princesse d'une Maison de tout temps ennemie jurée de la sienne. Le Gouvernement ne sera-t-il donc jamais désabusé, sur ces alliances hitéroclites par la différence des caractères, & qui, loin de nous procurer aucun avantage, ont au contraire presque toujours été funeste à la France.

Les deux Nations qu'on croyoit qui alloient se rapprocher par cette union, pensoient bien différemment à cet égard: l'une en attendoit véritablement une réconciliation sincère; quand l'autre ne se proposoit en cela que d'assouvir plus adroitement & plus sûrement sa haine, en rendant la Princesse l'instrument de sa vengeance & de sa perfidie. Ce projet a eu le succès le plus complet que pût desirer

cette Puiſſance malfaiſante : & c'eſt auſſi le trait de politique le plus raffiné. Auſſi pourroit-on aſſurer que déſormais l'antipathie ſera éternelle entre ces deux Nations.

Dans toutes les criſes d'État qui ont été les ſuites de ce mariage monſtrueux, voyons quels rôles ont joué les Frères du Roi pour notre bonheur, & pour le repos & la gloire de Sa Majeſté. Le cadet diſtingué par le titre modeſte de MONSIEUR, n'a montré qu'un égoïſme ou une tiédeur criminelle, en ne s'occupant que du ſoin de ſon exiſtence purement animale : mais le jeune, ſous les dehors trompeurs de l'amabilité, cachant l'ame la plus atroce qui fut jamais, vivoit à la célébrité. Ces Princes étant jeunes tous les trois, lorſque l'aîné pris les rênes du Gouvernement, la Cour ne devoit ſans doute que reſpirer les plaiſirs ; hé ! dans cette yvreſſe qui entraîne toujours la diſſipation, l'on s'accoutume inſenſiblement à la négligence des devoirs : auſſi les affaires de l'État tombèrent-elles bientôt dans un déſordre affreux, & particulièrement les Finances.

Les cauſes qui dérangèrent ſi fort cette partie de la puiſſance nationale, & ſi eſſentielle à la proſpérité d'un Royaume, ſont ſi nombreuſes & ſi ſingulières, qu'à moins d'en avoir été témoin, il n'eſt pas poſſible de ſe

prêter à le croire. Quoiqu'il en soit, ce dérangement fut tel qu'il faillit perdre l'Empire Français. Les simptômes d'un aussi grand mal ne s'étant pas manifestés assez tôt, l'on ne put plus y appliquer que des remèdes violens, de l'efficacité desquels on ne pouvoit pourtant douter. Mais comme il falloit que ce fussent les grands & les riches du Royaume, ainsi que le Clergé qui en fissent les frais, l'esprit d'intérêt s'empara d'eux tous, & sema la discorde ch z la Nation : dès ce moment la Cour ne fut plus qu'un repaire de Conspirateurs, divisé en plusieurs conseils.

D'autres ayant avant nous publié différentes relations touchant l'étrange Complot qu'une Cabale éfrénée avoit formé pour l'entière destruction de la Capitale, & conséquemment de ses trop paisibles Habitans ; nous nous croyons dispensé d'en parler, & devoir nous borner à rapporter, seulement & avec fidélité, une anecdote aussi infâme qu'elle est surprenante par sa nature.

Le Comte d'Artois en est le héros : aysnt ambitionné de jouer le premier rôle dans la Conspiration de Versailles, il n'avoit rien négligé pour la rendre fameuse & digne d'un homme de sa trempe, à qui les grandes expéditions militaires convenoient fort, comme il l'a prouvé antérieurement : il en assuroit

le ſuccès par toutes ces précautions, comme il avoit, ſelon les apparences, aſſuré prudemment ſa retraite. Tous les perſonnages qu'il avoit cru le plus à ſa bienſéance avoient été appellés, & s'étoient fait enrôler de gaieté de cœur (on peut bien penſer que dans une Cour perverſe, il n'avoit pas dû manquer d'acteurs) & il avoit, à force de ſcience empruntée, de bras, de machines & d'argent friponné mis toutes choſes dans un tel état de perfection, qu'il n'étoit pas permis, ni à lui, ni à aucun des Conjurés de douter de la réuſſite. Mais la Providence qui ſe plaît à confondre les ambitieux & les méchants, fit avorter ſes déteſtables projets ; tant ceux qui avoient demandé de grands préparatifs, que celui qui ne pouvoit avoir lieu, qu'à la faveur des ombres de la nuit, & du calme intérieur du Château : il s'en étoit réſervé à lui-même l'exécution, car en ſcélérateſſe c'étoit un coup de maître.

La nuit du Mardi au Mercredi, quinzieme jour de Juillet, à deux heures après minuit, il devoit poig..... le bon Roi, ſon Souverain, ſon frére aîné, ſi le deſtin n'en eût ordonné autrement. Un affidé raiſonnablement & heureuſement ſcrupuleux, refléchiſſant ſur l'atrocité d'un pareil deſſein, en frémit d'horreur, & croyant que ſa conſcience ſeroit

engagée, s'il gardoit le ſecret; il fut trouver auſſi-tôt, & il n'y a pas effectivement de temps à perdre, Monſeigneur le Comte d'Eſtaing : à ce mot, c'eſt tout dire. Il ſemble qu'il avoit été réſervé à ſa famille d'arracher pluſieurs des Souverains des ſerres de la mort. Il lui dévoila donc le myſtère : ce Seigneur ne put d'abord ajouter foi à ce récit, mais la manière dont on s'y prit pour le perſuader, ne pouvoit manquer de gagner une confiance ſuffiſante pour l'émouvoir auſſi.

L'inſpiré ne voulant pas que ſa démarche fût ſtérile, s'enflamma : Monſeigneur, dit-il, afin que vous ne puiſſiez pas douter de la vérité, dont je me ſuis cru obligé de vous faire la déclaration; je ne ſortirai pas de chez vous que vous n'en ayez vu l'effet par vous-même, ſi vous voulez bien me permettre que je m'y conſtitue priſonnier juſqu'à votre retour : cette façon d'affirmer produiſit ſon effet, & Monſeigneur alla incontinent faire part de ce qu'il venoit d'apprendre au Roi, qui en friſſonna tout-à-la-fois d'épouvante & d'horreur, & qui, dans ſon premier mouvement, jura qu'il ne vouloit plus jamais revoir ce frère dénaturé. Néanmoins il falloit aviſer à des moyens de sûreté, pour la perſonne ſacrée de Sa Majeſté, & il fut décidé qu'Elle paſſeroit la nuit dans une autre pièce, & que Monſeigneur le Comte

653

d'Estaing attendroit là à vérifier l'avis par l'événement.

En effet, le Comte d'Artois se présenta à l'heure dite, & d'un ton très-décidé, il demanda où étoit le Roi. Il n'y est pas lui repondit le brave d'Estaing, avec le même ton, & en présentant deux pistolets à ce Prince abominable, si vous branlez, ajouta-t-il, je vous brûle la cervelle, ce qui l'obligea à se retirer, deux heures après il prit la fuite. Le voilà donc coupable d'un FRATRICIDE SACRILEGE, & quoiqu'il n'ait péché que par intention, cela doit nous suffire pour qu'il soit à jamais banni de notre mémoire, comme il l'est de notre cœur.

Quant à MONSIEUR qui n'a pas dû ignorer rien de la trâme contre Paris, peut-il être excusé de sa tranquille indifférence. Quoi! lorsque son Roi, son frère est à la veille de perdre le sceptre, & que l'Empire est sur le point d'être bouleversé, comme cela c'est vu, est-il donc permis de rester silentieux & oisif? Quand n'aurons-nous donc plus à louer que des Princes également dignes de notre amour, de notre respect & de nos louanges, tels enfin que notre Auguste Monarque, & son illustre parent Monseigneur le Duc d'Orléans.

FIN.